

## SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des sub-sides sous la présidence de M. LaVergne.

## MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Traitements et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et du service de patrouille des pêcheries, 1,022,000.

M. NEILL: Ce crédit, très considérable et même le plus élevé du budget des pêcheries, représente les activités du département en vue de la protection de l'industrie et sa conservation ou ce que l'on pourrait appeler les services proprement dits, comparativement aux frais généraux des bureaux. Je suis heureux de constater que la diminution de ce crédit a été moindre que pour beaucoup d'autres et bien qu'à cause des demandes toujours croissantes et des besoins de cette industrie nous regrettons qu'il ait fallu effectuer une diminution; nous comprenons que nous devons consentir certains sacrifices dans ce service comme dans les autres. Le premier ministre nous a souvent dit, et fort à propos, que dans la situation économique actuelle les dépenses doivent être diminuées, et ce dans de fortes proportions. Nous le constatons en voyant que des millions de dollars ont été retranchés des crédits. D'aucuns parmi nous peuvent penser que ces diminutions sont exagérées au point de ne plus être des économies et deviennent même du gaspillage en ce sens qu'un sou économisé aujourd'hui peut entraîner la perte d'un dollar, demain. Mais nous devons reconnaître que lorsqu'il est possible de pratiquer l'économie en tenant compte de l'efficacité du service, il faut l'appliquer.

Je veux dire quelques mots pour suggérer une méthode par laquelle le ministre pourra, dans ce cas, réaliser d'importantes économies sans diminuer en rien le rendement du service, et de fait, je crois, tout en tendant à l'augmenter. Je veux parler des dépenses relatives au bureau de Vancouver du département des Pêcheries. J'établis une comparaison avec le bureau de la Nouvelle-Ecosse et je pense que cette comparaison est bonne. La situation n'y est pas tout à fait la même, mais les travaux sont pour ainsi dire analogues. En Nouvelle-Ecosse il y a cinq surintendants régionaux; en Colombie-Anglaise, bien que théoriquement il n'y en ait que trois, convenons de quatre. En Nouvelle-Ecosse, le nombre des inspecteurs est de trente-trois, alors qu'il est de trente-deux en Colombie-Anglaise, mais je remarque que les dépenses pour ces trente-deux inspecteurs est bien moins considérable que celle des trente-trois de la Nouvelle-Ecosse. Cela prouve ce que j'ai toujours soutenu, c'est-à-dire que les ins-

pecteurs de la Colombie-Anglaise, si l'on tient compte des travaux et de la responsabilité assumée, ne sont pas suffisamment rétribués. Quant aux gardiens spéciaux, ils ne sont pas énumérés dans le rapport de l'auditeur-général, mais la somme dépensée pour eux est citée et le montant dépensé peut nous donner quelque idée du travail accompli. En Nouvelle-Ecosse, au cours de la dernière année dont le rapport de l'auditeur général fasse mention, on a dépensé \$56,669 pour des gardiens spéciaux et en Colombie-Anglaise, seulement \$28,714, ou juste à peu près la moitié. La Nouvelle-Ecosse a plus de surintendants, plus d'inspecteurs et, apparemment, un nombre double de gardiens spéciaux, si nous nous basons sur les dépenses. Cela représente le travail accompli sur un terrain ou nous devons avoir la valeur d'un dollar pour chaque dollar dépensé, de l'argent réellement dépensé pour les travaux d'un fonctionnaire dans la région.

La situation est tout à fait différente quand nous examinons les frais de bureaux. En Nouvelle-Ecosse, le personnel est de quatorze et il est de vingt-quatre en Colombie-Anglaise, soit une augmentation de 70 p. 100. Le coût du personnel de la Nouvelle-Ecosse est de \$15,717 et, en Colombie-Anglaise, il est de \$31,509, soit une augmentation de 106 p. 100, ce qui indique que le bureau de Vancouver non seulement paye plus de fonctionnaires, mais qu'il les rétribue mieux que le bureau de la Nouvelle-Ecosse. Puis il y a ensuite une couple d'allocations sous les chefs de "déboursés" et de "divers" et qui s'appliquent aux deux provinces. Les déboursés étant, comme leur nom l'indique, des paiements divers, se montent à \$3,099 en Nouvelle-Ecosse alors qu'ils sont plus du double en Colombie-Anglaise, soit \$6,491. Sous le chef "divers", qui encore indique la nature des dépenses, la somme dépensée en Nouvelle-Ecosse a été de \$3,327 et, en Colombie-Anglaise, elle a été de \$12,448, ou près de quatre fois autant, ce qui fait que l'ensemble des frais du bureau de la Nouvelle-Ecosse pour le personnel est de \$22,143, comparativement à \$50,448 pour la Colombie-Anglaise, ou environ 140 p. 100 de plus.

En analysant les chiffres du rapport de l'auditeur général, où je puise mes renseignements, nous voyons que l'augmentation des frais en Colombie-Anglaise est due à trois choses: Tout d'abord, le surintendant en chef touche un traitement bien plus considérable; secondement, les dépenses excessives sous les rubriques "déboursés" et "divers" et, troisièmement, un personnel trop nombreux, ou du moins beaucoup plus nombreux que celui